



Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ?

Vague 5

Sondage Ifop pour MMA

N° 117200

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / François Legrand

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Octobre 2020



1 | La méthodologie

Etude réalisée par l'Ifop pour MMA

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **500** dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées, du 5 au 16 octobre 2020.

Ont été exclus du champ de l'enquête :

- ✓ les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...)
- ✓ les indépendants sans salariés
- ✓ les dirigeants d'entreprise dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail

- Rappel avril 2019 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 503 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées 1^{er} au 8 avril 2019 selon la méthode des quotas
- Rappel avril 2018 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 501 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 20 u 30 mars 2018, selon la méthode des quotas
- Rappel avril 2017 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 502 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 10 au 19 avril 2017, selon la méthode des quotas
- Rappel mars 2016 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 602 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 23 au 31 mars 2016, selon la méthode des quotas
- Rappel mars 2015 : Etude Ifop pour MMA réalisée auprès de 1001 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois, extraites d'un échantillon de 2736 personnes représentatif de la population active occupée française, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 mars 2015 selon la méthode des quotas.

2 | Les résultats de l'étude

NB : Les questions sont ici présentées dans un ordre différent de celui du questionnaire

A | Connaissance et politique du risque routier

Seuls 2 professionnels sur 10 ont conscience de la part du risque routier parmi les accidents mortels du travail, un score qui évolue peu d'année en année

QUESTION : Et pour terminer, selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?

La première cause d'accidents mortels du travail

22%

La deuxième cause d'accidents mortels du travail

42%

La troisième cause d'accidents mortels du travail

33%

Ne se prononcent pas

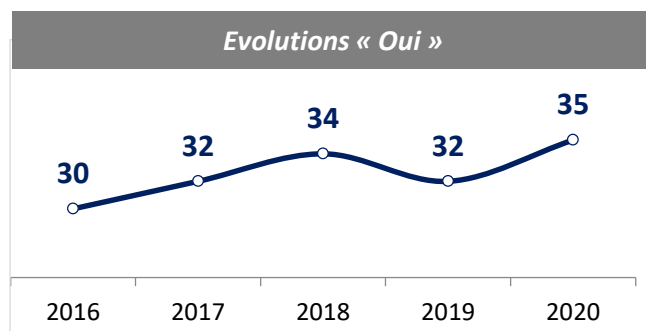
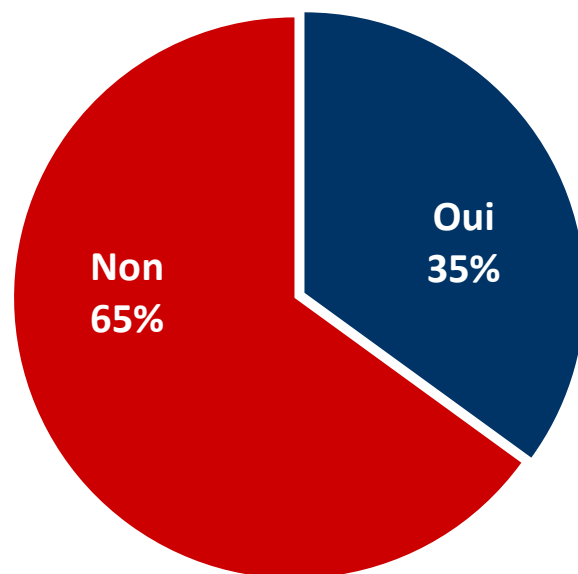
3%

Rappels

Mars 2016 Mars 2017 Avril 2018 Avril 2019 Oct. 2020

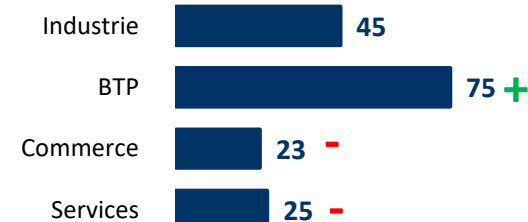


QUESTION : Plus précisément, parmi l'ensemble de vos salariés, certains disposent-ils d'un véhicule au nom de votre entreprise ?

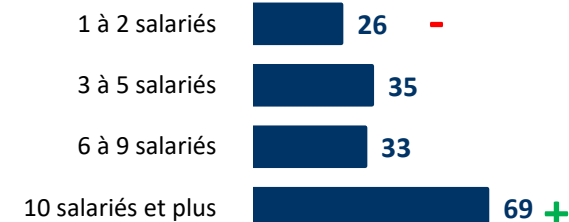


Focus « OUI »

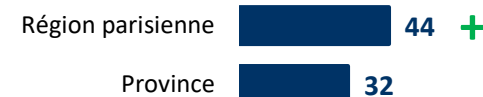
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Région



QUESTION : Du fait de la crise sanitaire que nous vivons, et d'après ce que vous observez ou pressentez, pensez-vous que vos salariés vont désormais davantage recourir à leur véhicule personnel pour effectuer leur trajet domicile-travail ?

Focus « OUI »

Secteur d'activité

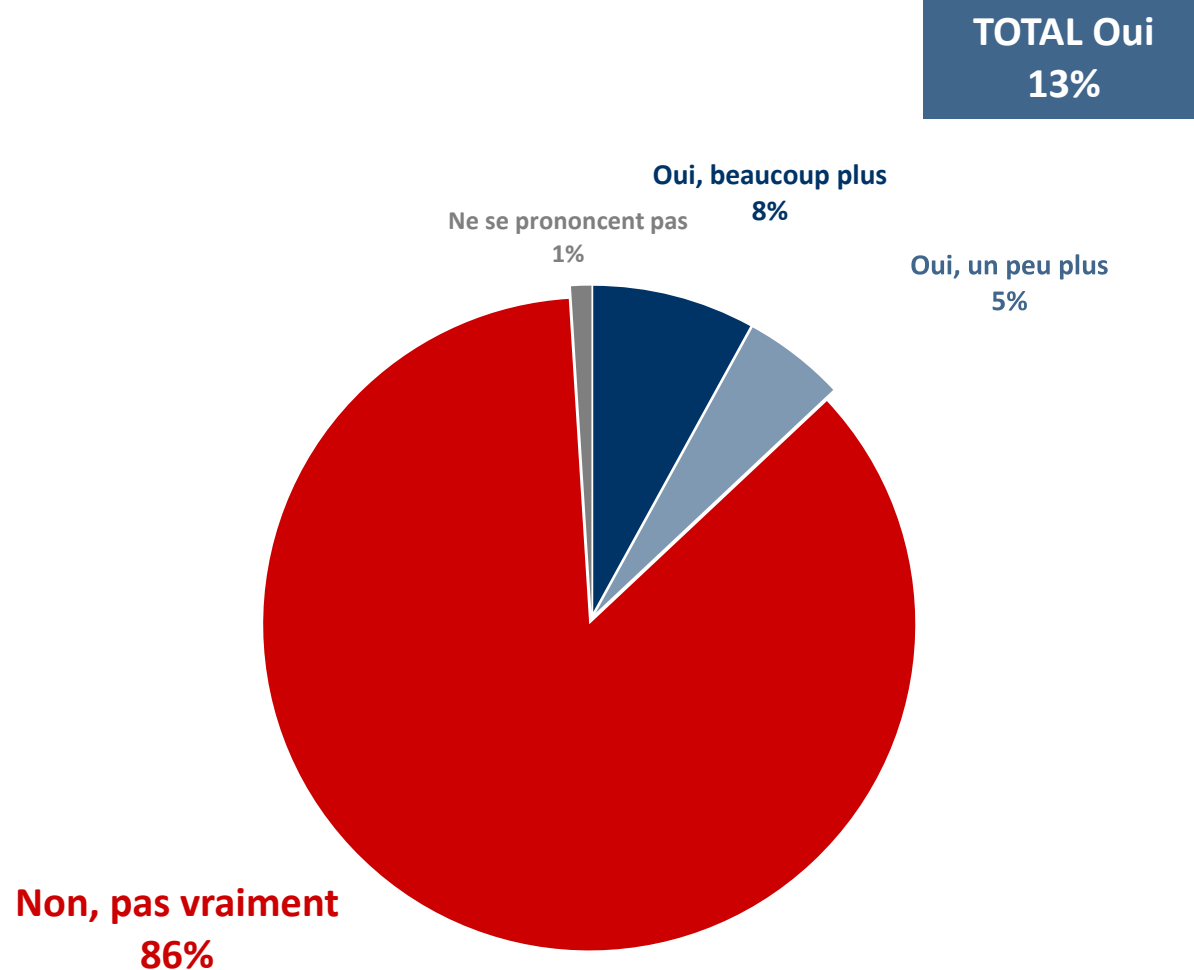
Industrie	5 -
BTP	7
Commerce	11
Services	18 +

Taille de l'entreprise

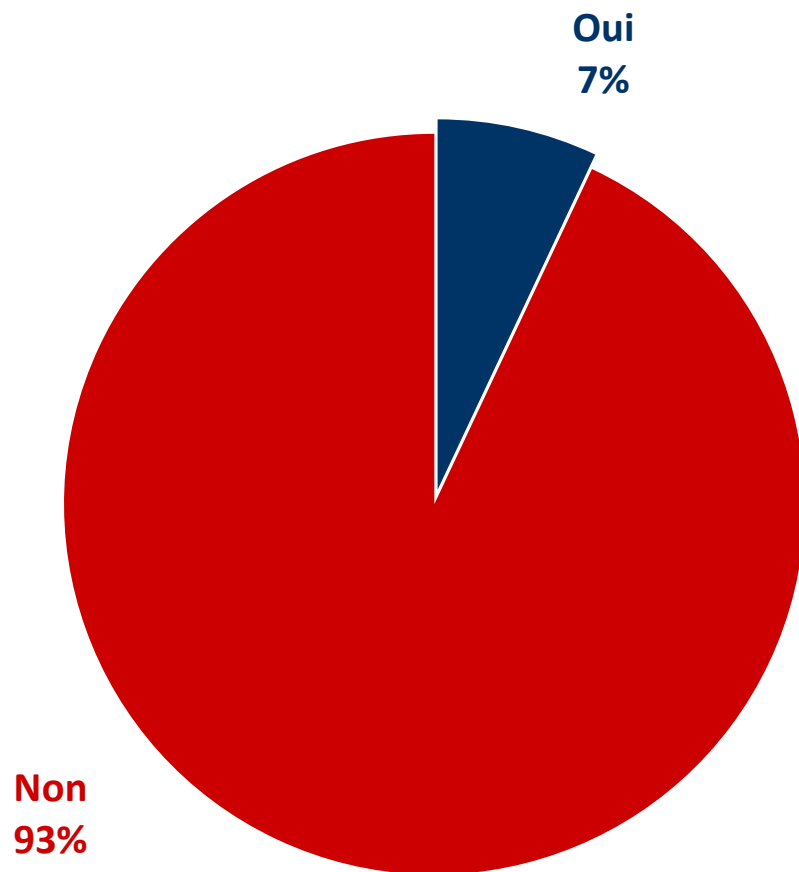
1 à 2 salariés	16
3 à 5 salariés	6
6 à 9 salariés	16
10 salariés et plus	11

Région

Région parisienne	15
Province	12



QUESTION : Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, avez-vous mis en place dans votre entreprise des mesures spécifiques pour favoriser l'utilisation de véhicules personnels de la part de vos salariés ?



Focus « OUI »

Secteur d'activité

Industrie	6
BTP	13 +
Commerce	6
Services	6

Taille de l'entreprise

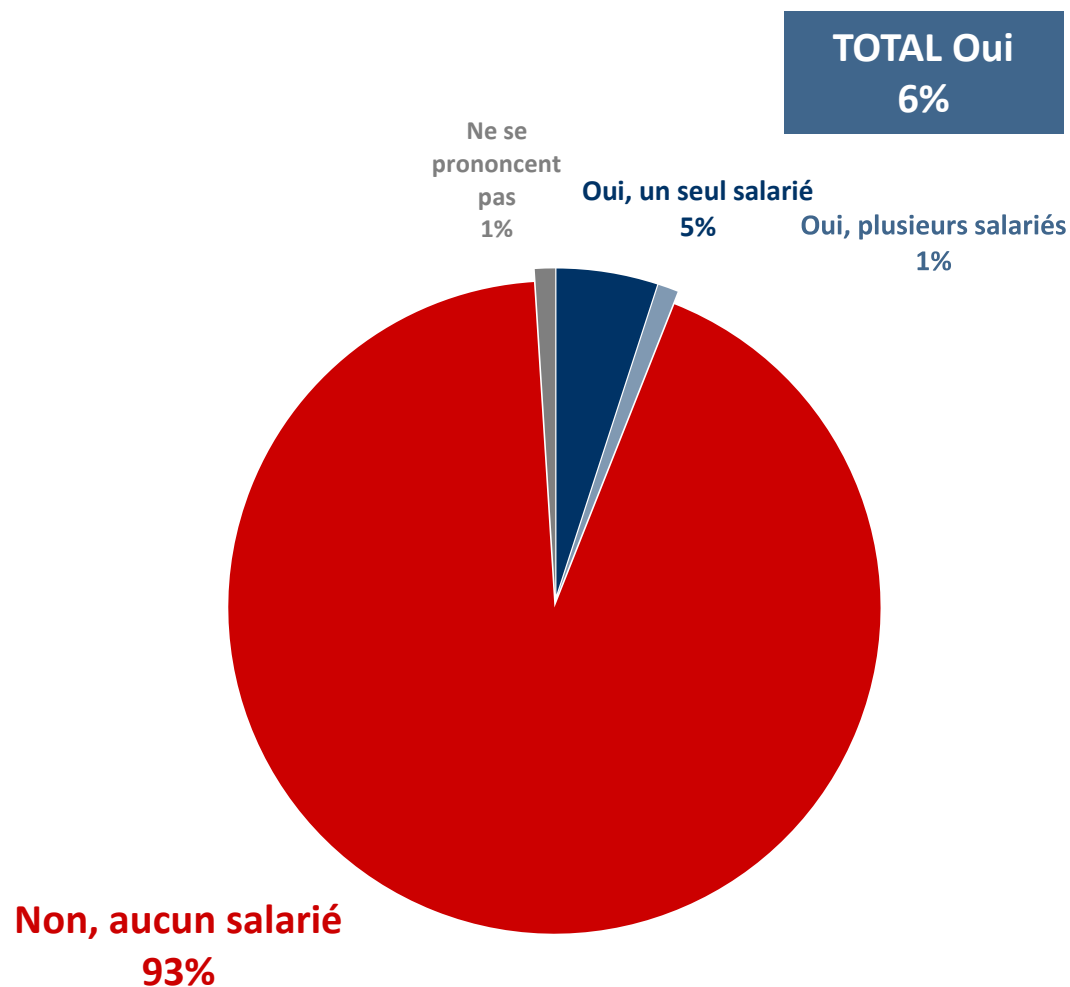
1 à 2 salariés	7
3 à 5 salariés	5
6 à 9 salariés	8
10 salariés et plus	10

Région

Région parisienne	10
Province	6

6% des professionnels ont été confrontés à un accident d'au moins un de leurs salariés sur un trajet professionnel

QUESTION : Au cours des 12 derniers mois, l'un de vos salariés a-t-il été victime d'un accident survenu lors d'un trajet professionnel ?



Focus « OUI »

Secteur d'activité

Industrie	7
BTP	8
Commerce	5
Services	5

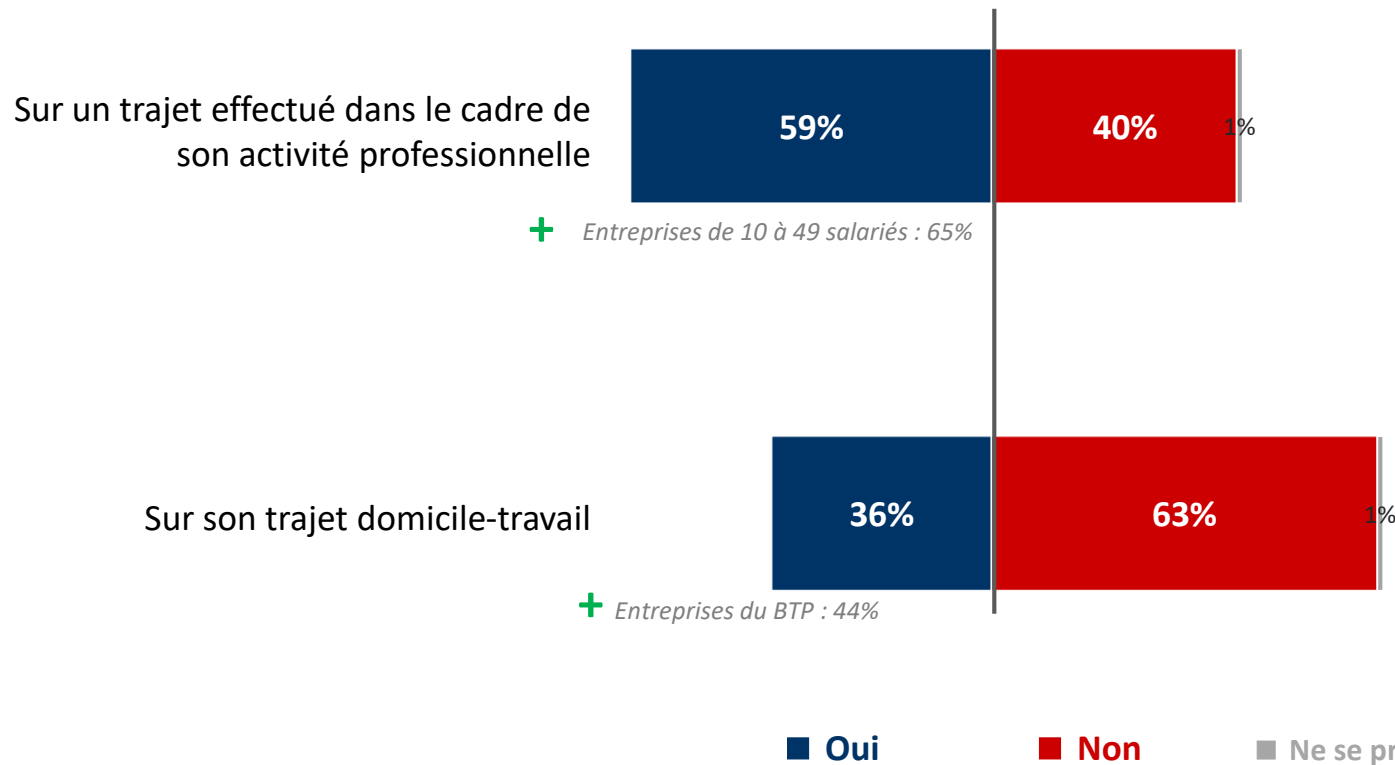
Taille de l'entreprise

1 à 2 salariés	3
3 à 5 salariés	9
6 à 9 salariés	5
10 salariés et plus	11 +

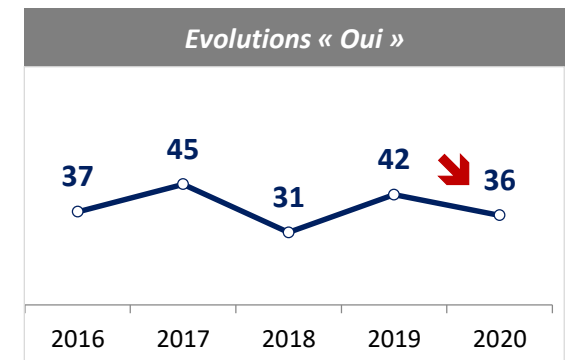
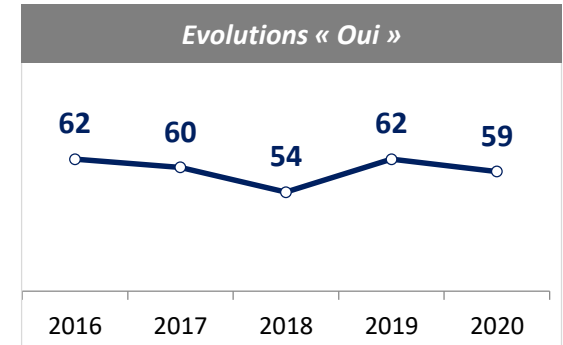
Région

Région parisienne	8
Province	5

QUESTION : A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ?
Un accident de la route impliquant l'un de ses salariés...



Rappels « OUI »



La loi de 2017 a eu un effet certain sur la dénonciation par l'employeur du salarié ayant commis une infraction routière, cette pratique augmentant de 47 points en 5 ans

QUESTION : Lorsque, en tant que chef d'entreprise, vous recevez un PV (procès verbal) concernant une infraction routière commise par l'un de vos salariés, comment agissez-vous ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 35% de l'échantillon

Vous dénoncez le salarié responsable de l'infraction



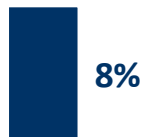
Vous assumez la sanction et payez l'amende



Vous contestez la sanction



Vous n'avez jamais reçu de PV concernant une infraction routière commise par l'un de vos salariés (réponse non suggérée)

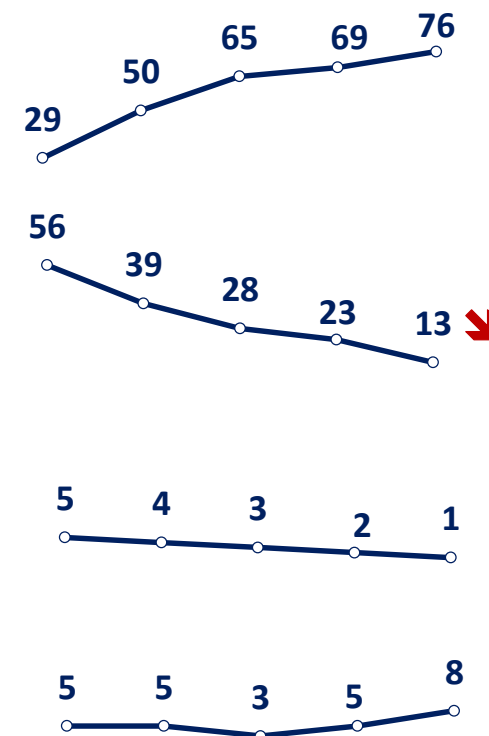


Ne se prononcent pas



Rappels

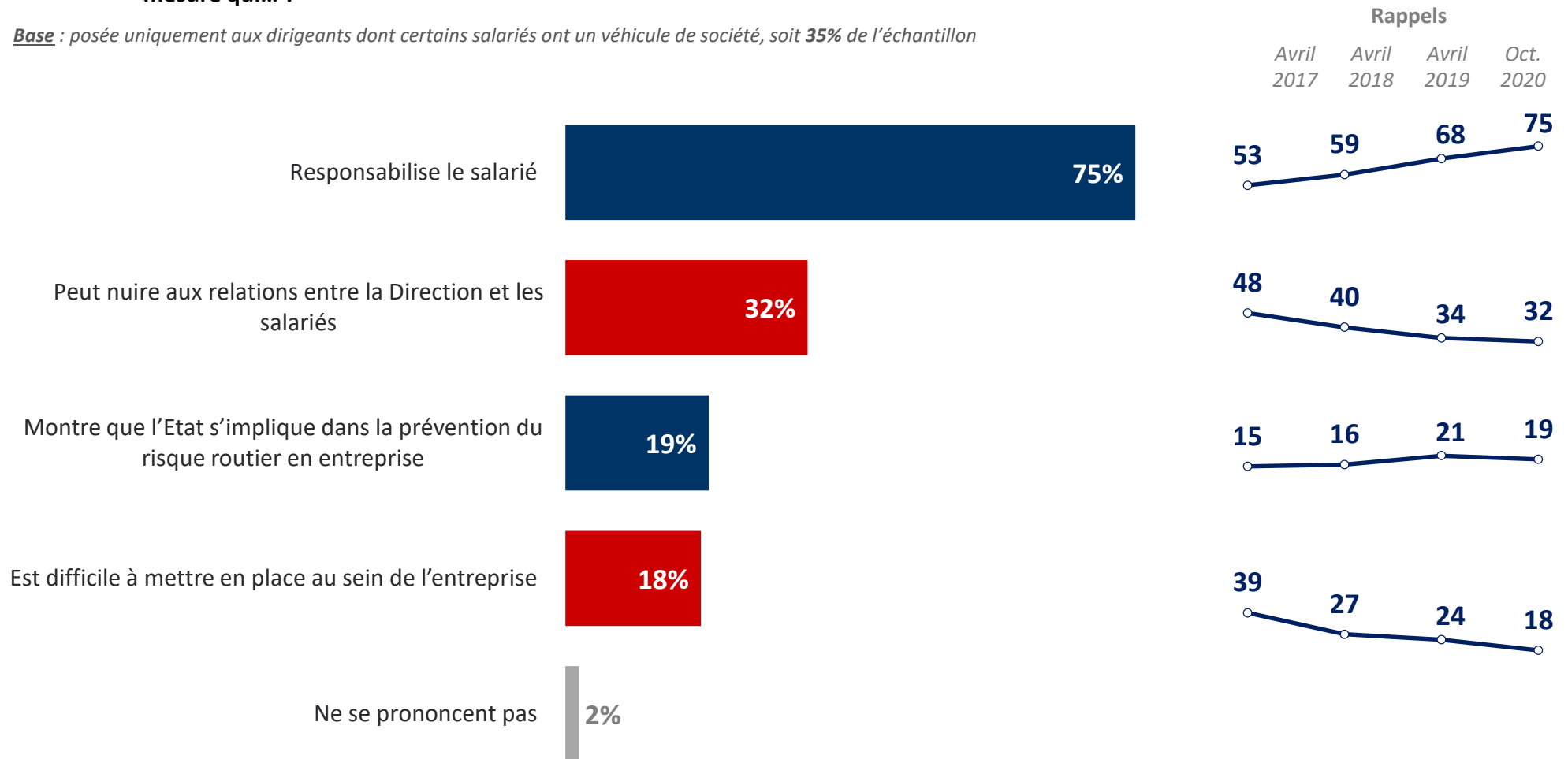
Mars 2016 Mars 2017 Avril 2018 Avril 2019 Oct. 2020



La reconnaissance du bénéfice de l'obligation de dénonciation du salarié s'est installée avec le temps, progressant de 22 points en 5 ans

QUESTION : Depuis le 1er janvier 2017, vous êtes tenu, en tant que chef d'entreprise, de révéler l'identité du salarié qui a commis une infraction sur la route, en circulant avec un véhicule de société. Vous personnellement, en tant que chef d'entreprise, diriez-vous que c'est une mesure qui... ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 35% de l'échantillon



1/3 des dirigeants interrogés ont inscrit les risques routiers au sein du Document Unique, soit une amélioration de 13 points depuis 2016

QUESTION : Dans votre entreprise, le Document Unique (*c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés*) fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés ?

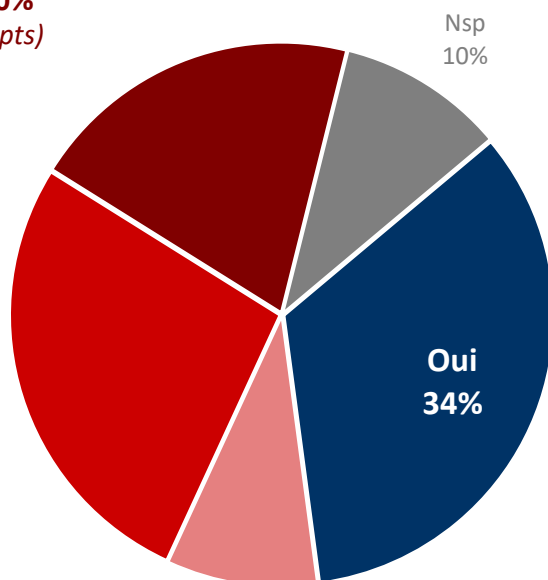
TOTAL Non
56%

Non, car le Document Unique
n'a pas (encore) été établi

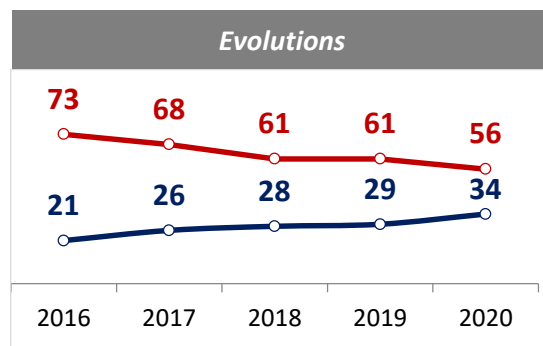
20%
(-3 pts)

Non, et ce n'est
pas prévu pour le
moment

27%
(-3 pts)

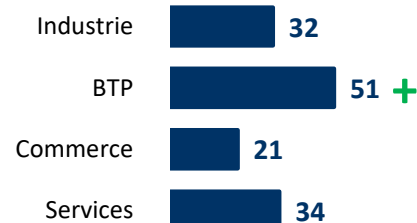


Non, mais c'est en
cours d'évaluation
9%



Focus « OUI »

Secteur d'activité



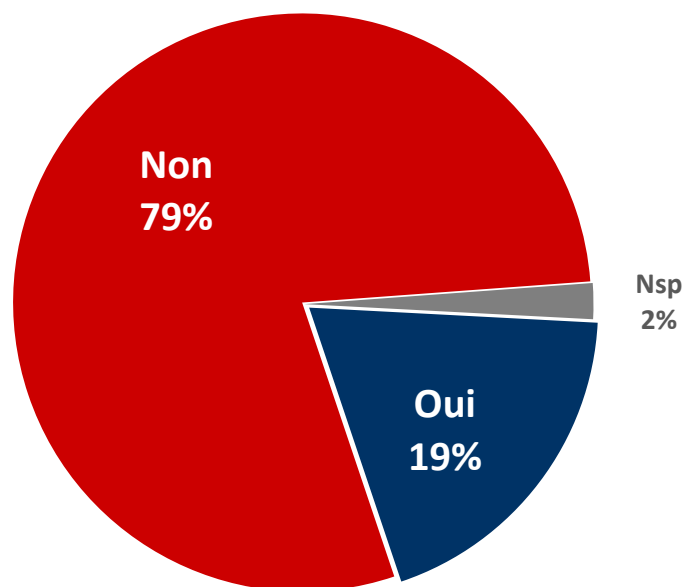
Taille de l'entreprise



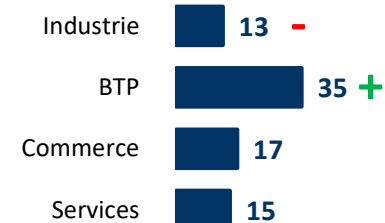
B | Actions de prévention du risque routier

QUESTION : Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés ?

Focus « OUI »



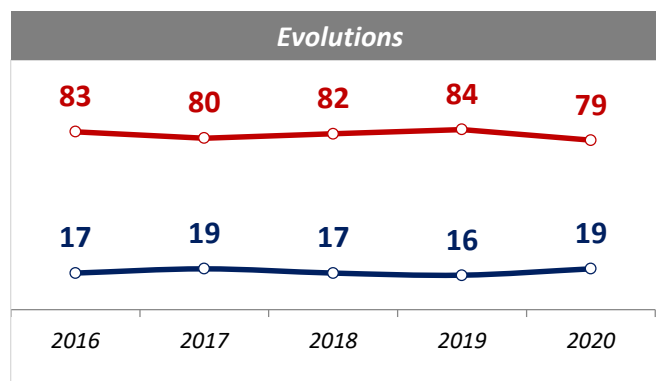
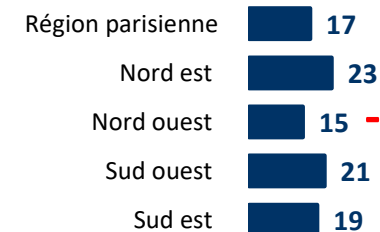
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Région



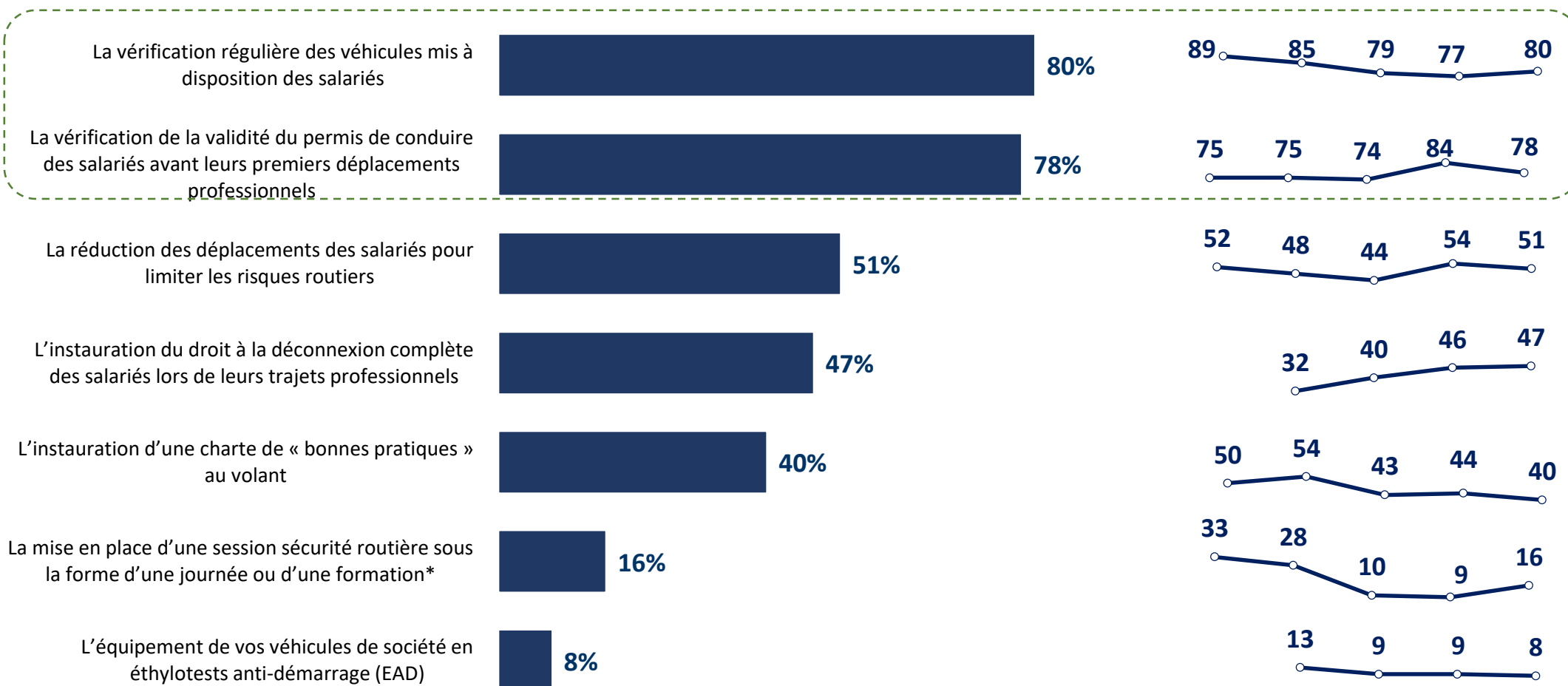
Vérification régulière des véhicules de société ainsi que de la validité du permis de conduire demeurent les principales actions mises en œuvre...

QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière.
Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit **19%** de l'échantillon

Rappels

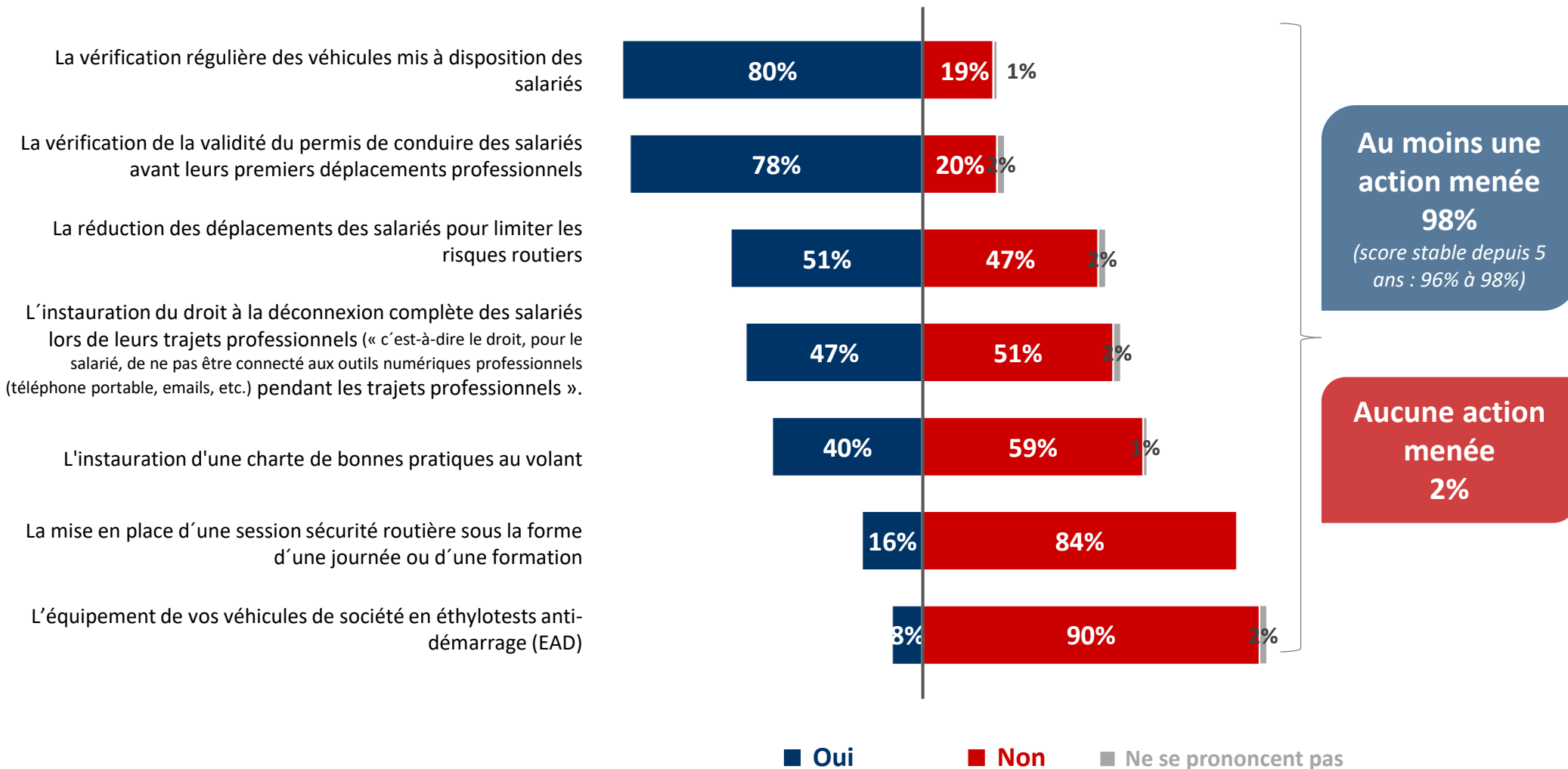
Mars 2016 Mars 2017 Avril 2018 Avril 2019 Oct. 2020



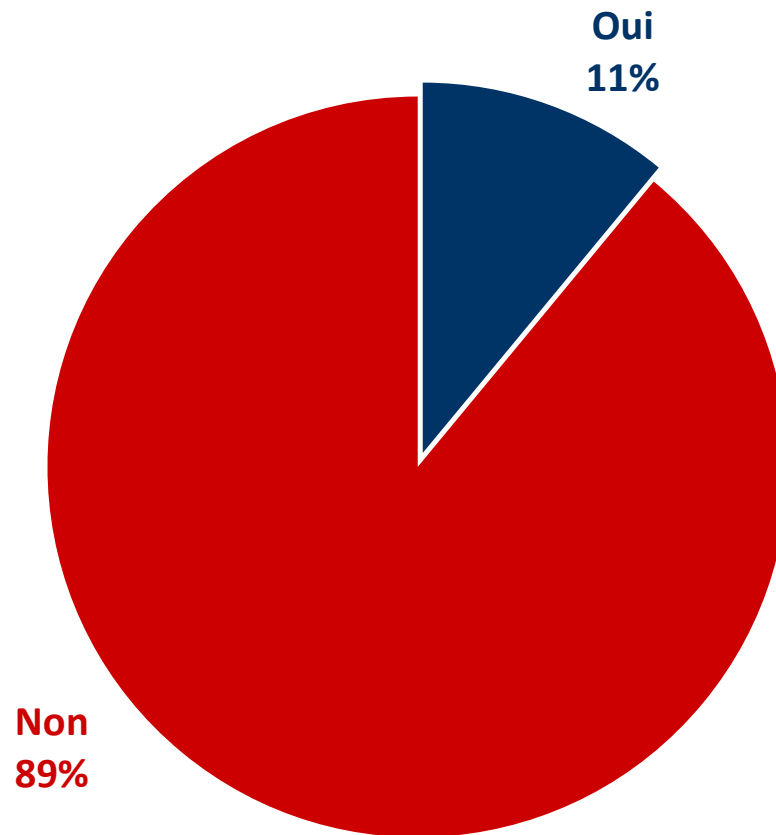
(*) Lors des vagues de 2015 et 2016, l'intitulé exact de l'item était « L'organisation d'une journée ou d'une session Sécurité Routière ».

QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 19% de l'échantillon



QUESTION : Dans votre entreprise, avez-vous mis en place des solutions pour favoriser l'usage des mobilités douces comme le vélo, les trottinettes électriques, etc... ?



Focus « OUI »

Secteur d'activité

Industrie	5	-
BTP	5	-
Commerce	10	
Services	16	+

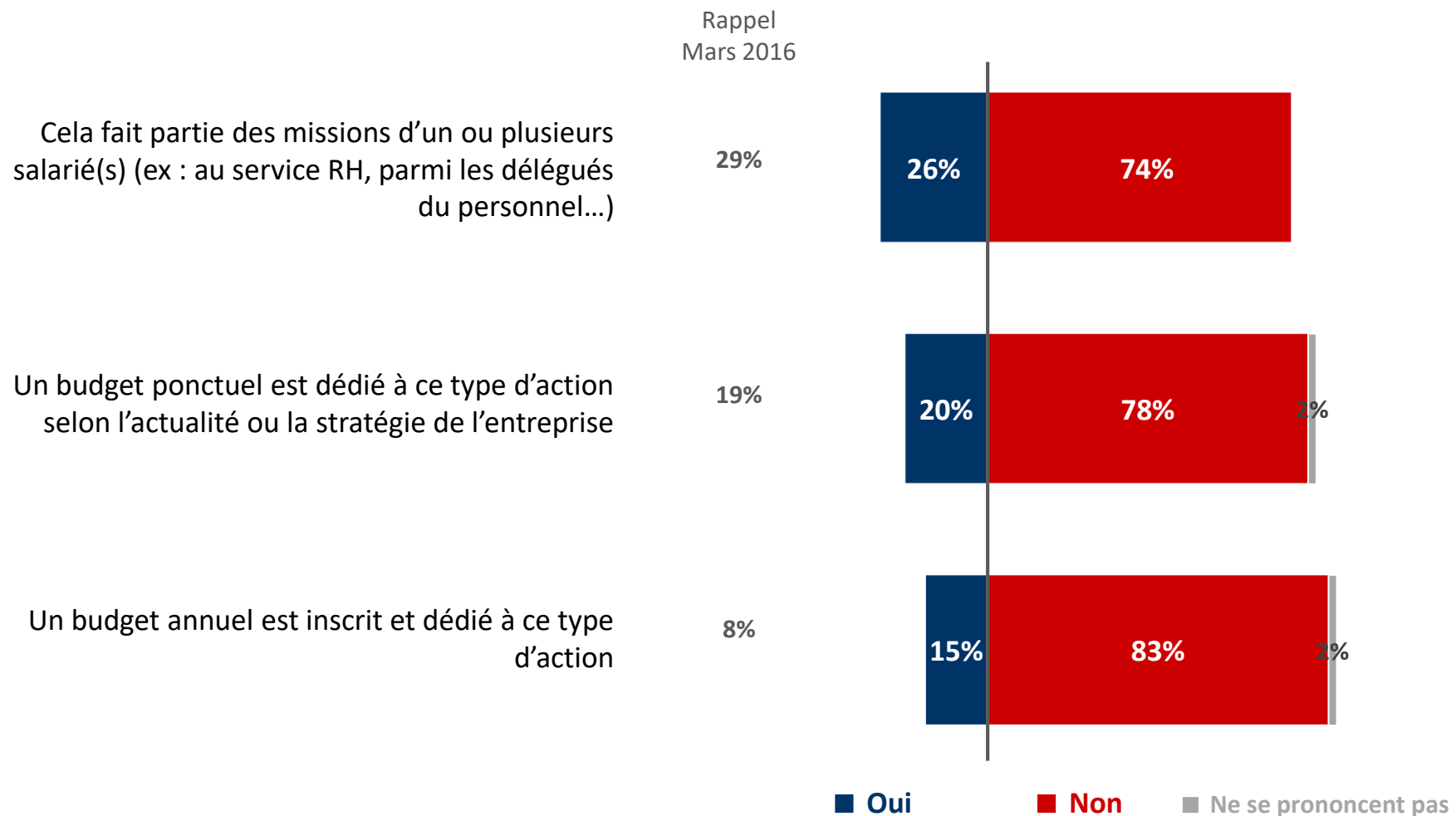
Taille de l'entreprise

1 à 2 salariés	12
3 à 5 salariés	6 -
6 à 9 salariés	16
10 salariés et plus	14

Lorsque des actions de prévention du risque routier ont été mises en œuvre, il s'agit avant tout de moyens humains, dans 3 cas sur 10

QUESTION : Parmi la liste suivante, quels sont les moyens humains et/ou financiers dédiés à la sensibilisation au risque routier mis en place au sein de votre entreprise ?

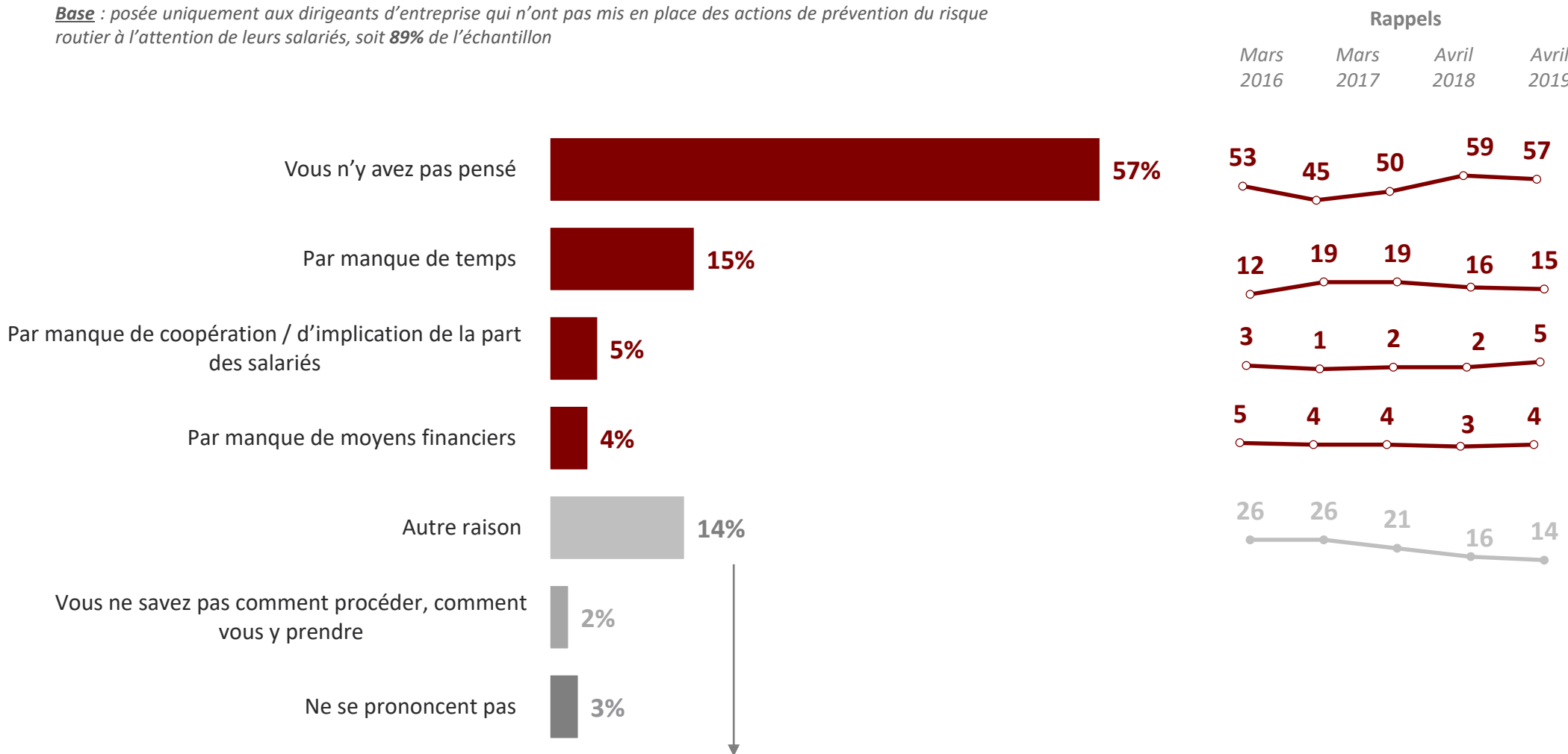
Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 19% de l'échantillon



Le manque de présence à l'esprit a toujours été – et de loin – la 1^{ère} justification à l'absence d'action de sensibilisation au risque routier

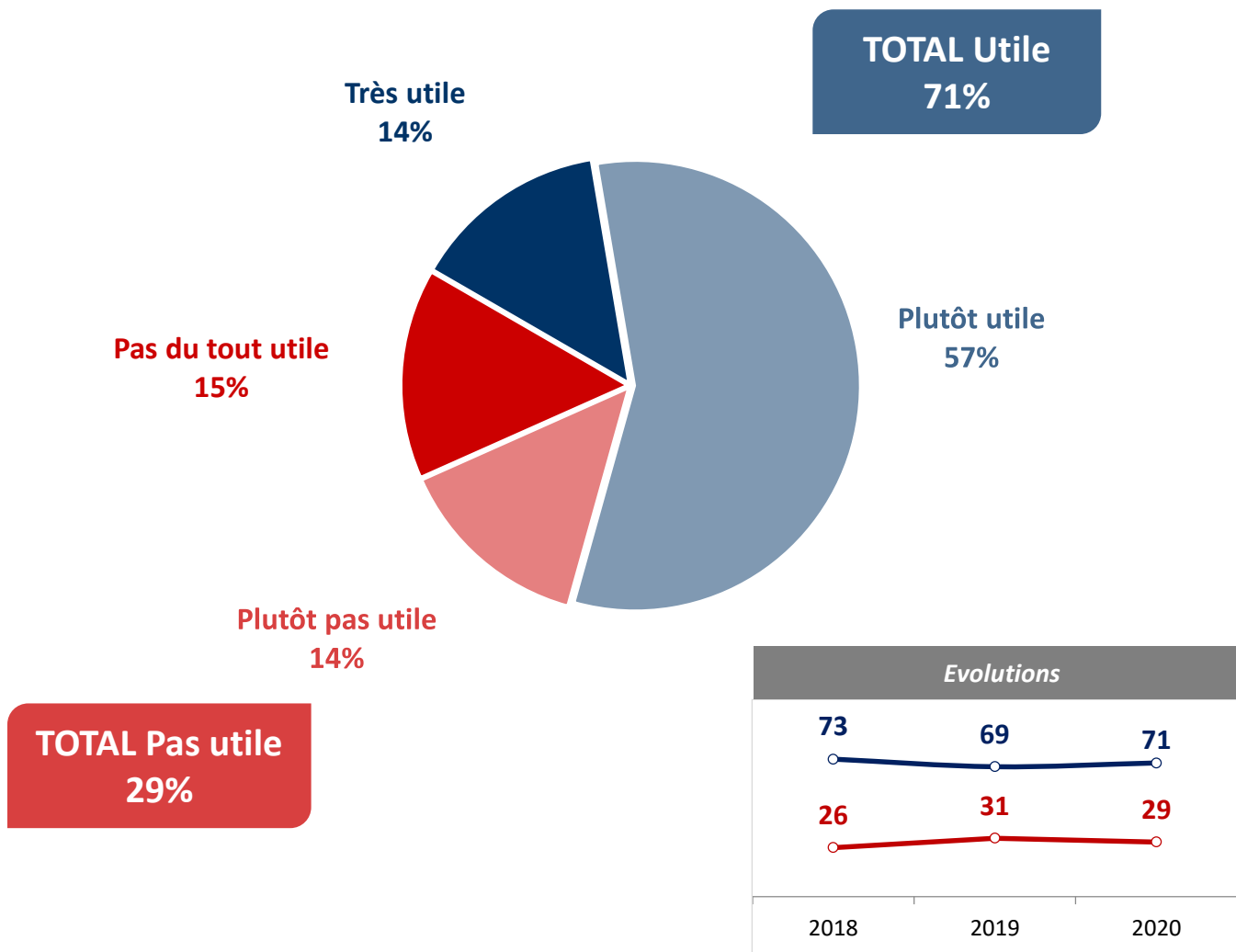
QUESTION : Pour quelle raison principale n'avez-vous pas mis en place d'action de sensibilisation au risque routier auprès de vos salariés ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui n'ont pas mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 89% de l'échantillon



Les répondants font référence au fait qu'ils ne jugent pas cela nécessaire (3), que peu de personnes sont concernées (4), que l'entreprise ne compte qu'un salarié (4 verbatim) ou bien qu'ils ne souhaitent pas encourager leurs collaborateurs à utiliser le vélo ou la trottinette.

QUESTION : La Sécurité Routière organise en novembre prochain « *Les journées de la Sécurité Routière au travail* » pour sensibiliser les employeurs, échanger et agir sur le risque professionnel. Vous personnellement, diriez-vous que cette initiative est utile ou non ? Cette initiative est ...



Focus « Très utile »

Secteur d'activité

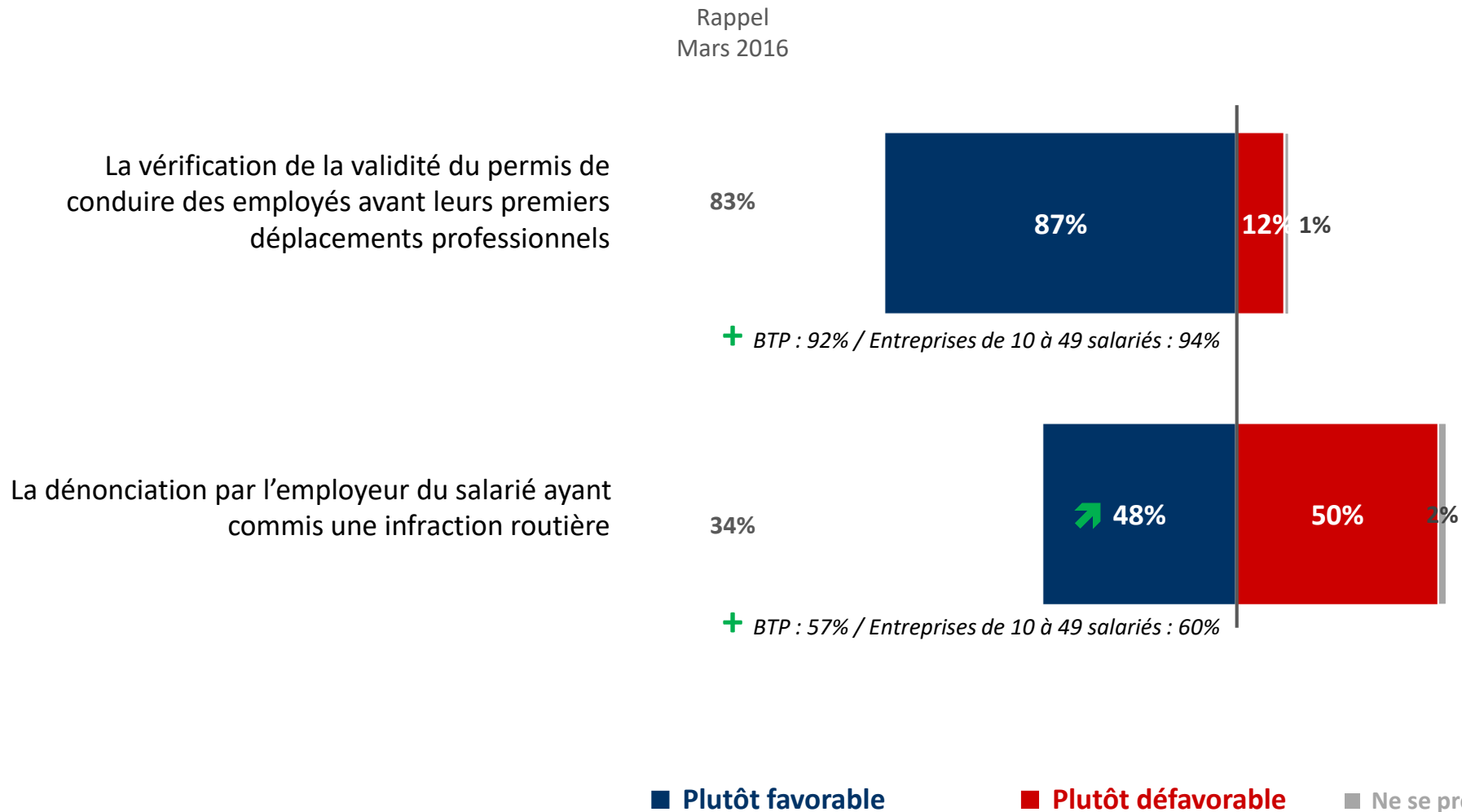
Industrie	13
BTP	9 -
Commerce	10
Services	18 +

Taille de l'entreprise

1 à 2 salariés	12
3 à 5 salariés	12
6 à 9 salariés	21 +
10 salariés et plus	17

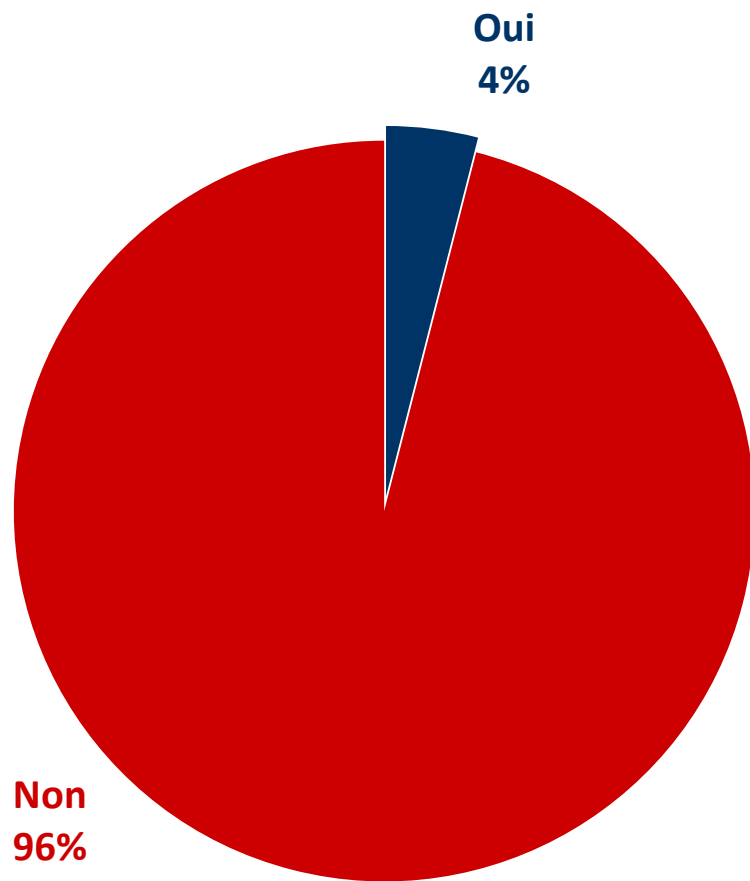
C | Attentes des dirigeants et perspectives

QUESTION : Vous personnellement, êtes-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable aux obligations suivantes des employeurs en matière de risque routier ?



Les dirigeants sont très minoritairement interpellés par leurs salariés sur le risque routier dans le cadre de leur travail : 4% d'entre eux

QUESTION : Vos salariés vous ont-ils déjà interpellé par rapport au risque routier dans le cadre de leur travail (ex : en demandant des informations, formations, l'aménagement des horaires pour correspondre aux horaires des transports en commun, demandes de télétravail pour limiter les déplacements, participation financière de l'entreprise pour l'utilisation d'autres modes de transports que la voiture, etc.) ?



Focus oui

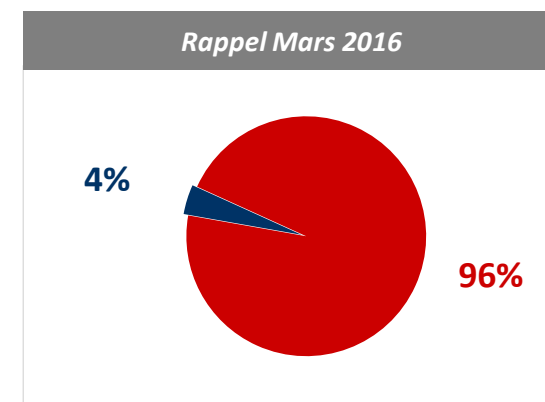
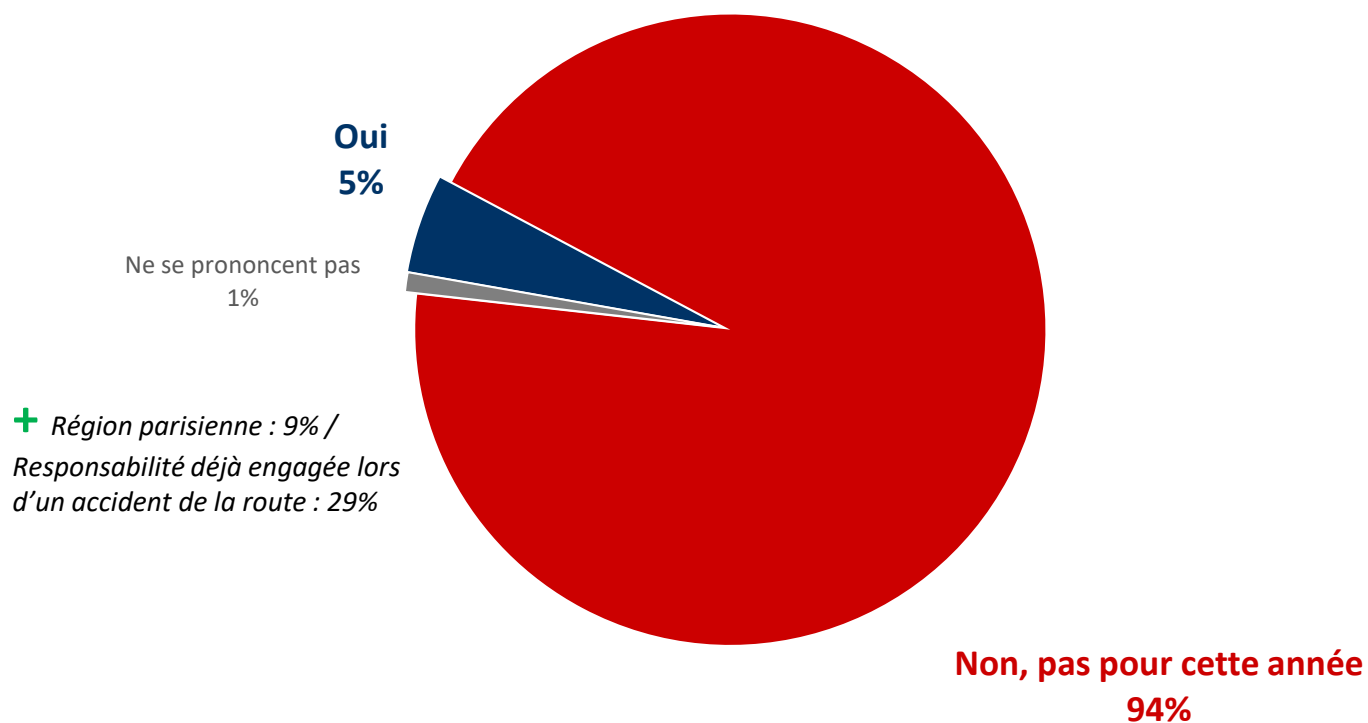
Secteur d'activité

Industrie	4
BTP	9 +
Commerce	2
Services	3

Taille de l'entreprise

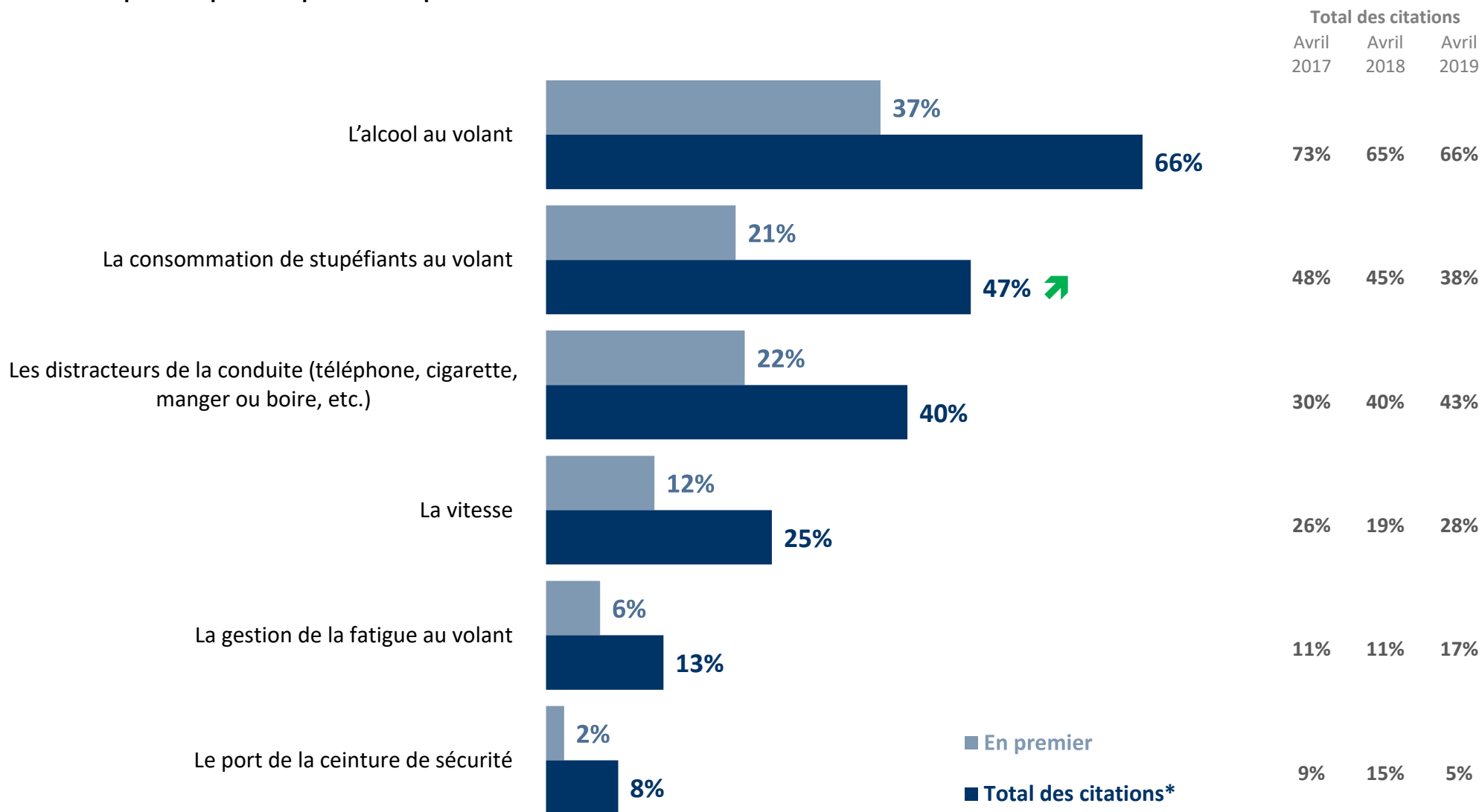
1 à 2 salariés	2
3 à 5 salariés	5
6 à 9 salariés	9 +
10 salariés et plus	7

QUESTION : Dans votre entreprise, avez-vous d'ores-et-déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour l'année 2020 ?



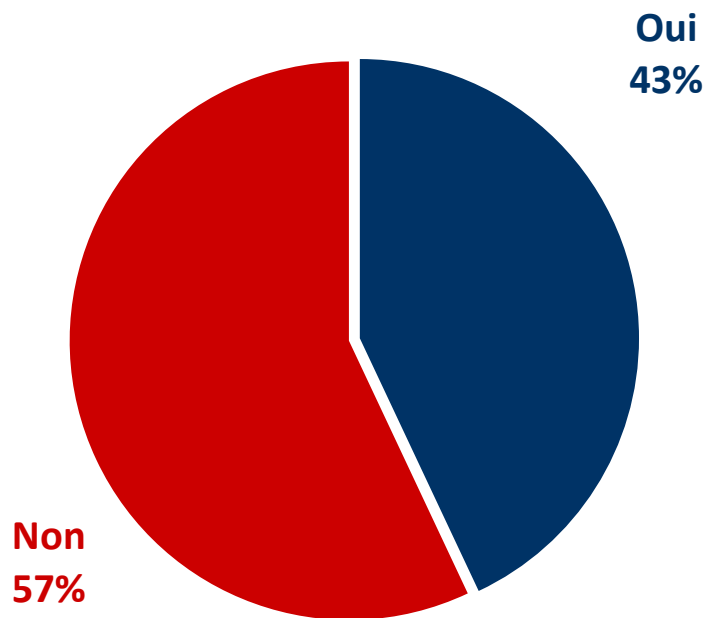
Bien qu'ayant perdu 7 points en 4 ans, l'alcool au volant demeure largement en tête des enjeux de sécurité routière devant être prioritaires par les pouvoirs publics

QUESTION : Parmi les enjeux de sécurité routière suivants, quels sont les deux qui, selon vous, doivent faire l'objet d'une action prioritaire de la part des pouvoirs publics ? En premier ? En second ?



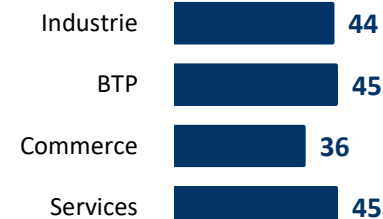
(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

QUESTION : En tant que chef d'entreprise, souhaiteriez-vous que soit mis à votre disposition, gratuitement, un outil pédagogique en ligne pour vous informer sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel dans votre entreprise (vidéo, fiches pratiques...) ? (*)

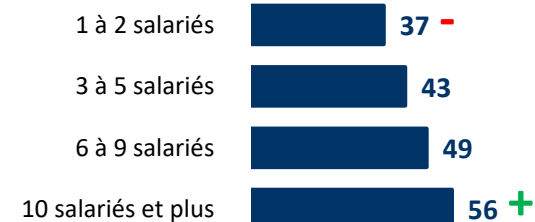


Focus « TOTAL Oui »

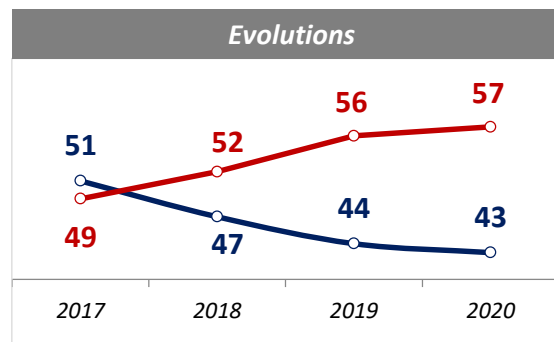
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Evolutions



(*) Lors de la vague de 2017, l'intitulé exact de la question était « En tant que chef d'entreprise, souhaiteriez-vous que soit mis à votre disposition, gratuitement, un outil pédagogique en ligne, composé de supports pour communiquer auprès de vos salariés tels que des affiches, fiches pratiques, diagnostics... ? »